

En cette fin d'année, certaines informations liées à l'éducation ont fait la une des journaux et d'autres, parfois plus importantes, sont passées sous les radars.

L'épreuve anticipée de mathématiques du baccalauréat. Tout est dans le dernier mot. Le baccalauréat attire la lumière alors que l'effet de l'enseignement spécifique de tronc commun sur les compétences des élèves, les conséquences de l'introduction de cette nouvelle épreuve sur leurs choix de spécialité et l'impact de ces notes dans leur résultats Parcoursup ne seront pas connus avant plusieurs années. Pour l'instant, on peut seulement constater que les propos du ministre sonnent creux : « Cette nouveauté [une épreuve anticipée de mathématiques] permet de donner toute leur place à la pensée mathématique et au raisonnement scientifique, tout au long du parcours de chaque élève. » Comment un examen pourrait-il poursuivre ce but ? Comment donner sa place à la pensée mathématique en donnant aux élèves le goût de chercher quand le temps manque pour couvrir tout le programme ? Comment développer le raisonnement scientifique sans résoudre des problèmes ?

Un autre sujet a été ignoré par la presse, sujet plus complexe à traiter, celui de la modification de la formation initiale et de la place des concours d'enseignement. L'APMEP a souligné depuis plusieurs années les difficultés soulevées par la position du concours en fin de Master 2 et les conditions de travail des candidat-es qui devaient mener de front un concours, la charge d'une classe et un mémoire. Nous ne nous étions pas opposés dans ce cadre à l'avancement du concours. Cependant, on voit une fois de plus combien la précipitation, la centralisation des décisions et le manque d'écoute du terrain ont des conséquences néfastes sur les étudiant-es et les personnels. Quelques exemples : l'affectation des lauréat-es est définie de manière centralisée dès le Master 1. La carte des formations est donc très contrainte. Certaines formations sont centralisées à l'échelle d'une académie ce qui va rendre difficile la mise en stage (particulièrement pour les concours d'enseignement au lycée professionnel). L'effectif de certains INSPE baisse beaucoup ce qui fragilise les postes des collègues déjà impactés par l'obligation que 50 % de la formation soit assurée par des collègues en poste dans les établissements du primaire ou du secondaire. Cette dernière préconisation pourrait avoir du sens si elle n'était pas appliquée de manière dogmatique, niant l'expertise des formateurs et formatrices en poste dans les INSPE et la nécessaire formation des futurs collègues, le travail de concertation autour des nouveaux contenus. Malgré nos interpellations sur le sujet, il ne sera pas possible d'obtenir deux ans de report pour préparer l'agrégation. Dans ce cas, quelle décision prendront les étudiant-es les plus fragiles socialement : prendront-ils le risque de poursuivre leur formation disciplinaire ou chercheront-ils à sécuriser leur parcours ?

Tout cela montre bien que le manque d'écoute du terrain, les décisions hâtives répondant davantage à un calendrier politique qu'à l'intérêt de nos élèves ainsi que le peu de considération accordé à nos conditions de travail, ont des conséquences déléteres.

C'est pour que ces priorités s'inversent que les membres du bureau et du comité réfléchissent, interpellent nos instances. C'est pour porter votre voix qu'ils et elles s'engagent. Et c'est cet élan collectif qui permettra d'avancer.